SEMINAIRE ECOLES DE RUGBY
LIGUE AURA

Le Samedi 29 Août 2026
Chaponnay

AGENDA

9H00 – 9H15 : Introduction

9H15 – 11H15 : Groupes de travail/Dispositifs EDR

11H15 – 11H30 : Pause

11H30 - 12H00 : Rugby Pour Elles

12H00 – 12H30 : Labellisation

12H30 – 13H30 : Déjeuner

13H30 – 15H00 : M14

15H00 - 15H15 : Pause

15H15 – 15H45 : Arbitrage

15H45 – 16H15 : Questions/Réponses



Modifications règlementaires 2026/2027

Règles du jeu :

- Instauration du « temps mort arbitre » pour le carton rouge, carton jaune, carton bleu
- Apparition du renvoi d'en-but
- Le 50/22m :
 - N'est plus expérimental
 - Apparait en M14 jeu à X et jeu XV
 - N'apparait pas en M12 (absence de ligne des 50m)
- Jeu au pied : Touche directe (sans gain de ballon):
 - Depuis l'en-but en T2S/JCO/RE 7c7
 - Depuis les 22m en M12 (ligne des 10m) et en M14

Discipline :

Les modalités concernant la discipline à l'EDR (toutes catégories) : carton jaune et carton rouge sont désormais inscrites dans le document d'organisation de la pratique à l'EDR.

5. DISCIPLINE

Carton jaune :

Tout joueur écopant d'un carton jaune sera exclu 5 minutes pour le jeu à XV et 2 minutes pour toutes les autres formes de jeu. Le joueur sera alors remplacé.

- Un joueur cumulant deux cartons jaunes lors d'un même match, est définitivement exclu de celui-ci et n'est pas autorisé à participer au prochain match du tournoi ou plateau.
- Un joueur cumulant trois cartons jaunes lors d'un même tournoi ou plateau n'est plus autorisé à participer à des matchs jusqu'à la fin du tournoi ou plateau (il peut toutefois participer à la fin du match en cours, sauf dans le cas où il aurait cumulé deux cartons jaunes lors de celui-ci).
- L'officiel de match ne doit pas rédiger de rapport.

Carton rouge :

Tout joueur écopant d'un carton rouge sera automatiquement exclu du match et suspendu pour le reste du tournoi ou plateau. Le joueur sera alors remplacé.

L'arbitre doit mentionner le motif du carton :

- Motif d'indiscipline :
 - Faute contre l'esprit du jeu
 - Nervosité
 - Non-respect de la zone affectée
- Autre motif

En cas d'exclusion pour motif d'indiscipline (faute contre l'esprit du jeu, nervosité ou non-respect de la zone affectée) : une mesure sportive automatique sera appliquée. Le RDEDR devra uniquement cocher la case correspondante dans le « rapport du représentant départemental »

Uniquement en cas d'exclusion définitive pour "autre motif", un rapport circonstancié devra être rédigé par l'arbitre ou le RDEDR pour décrire les faits observés et transmis au Conseil de discipline compétent (ligue régionale ou FFR selon les cas).

Tout joueur visé par un rapport circonstancié est automatiquement suspendu à titre provisoire, jusqu'à la décision du Conseil de discipline compétent.

Modifications règlementaires 2026/2027

Obligations fédérales : *Article 350 des RG de la FFR*

Accompagner les clubs dans leur développement, avec des obligations sportives en termes d'effectifs et d'équipes jeunes.

- Encadrer les rassemblements pour favoriser la proximité géographique et la stabilité des collectifs afin qu'ils s'inscrivent dans une logique de développement territorial et de mutualisation des moyens.

=> une mise en œuvre progressive (3 ans) des minimas notamment à l'école de rugby :

	ECOLE DE RUGBY			
OBLIGATIONS	Aujourd'hui	26/27	27/28	28/29
1ère DIVISION PROFESSIONNELLE	50	100	120	150
2ème DIVISION PROFESSIONNELLE	50	100	120	150
Nationale	50	80	100	120
Nationale 2	45	60	80	100
Fédérale 1	40	60	80	100
Fédérale 2	30	50	70	80
Fédérale 3	25	40	60	70
Elite 1	-	5 - M15F	10 - M15F	10 - M15F +RPE
Elite 2	-	5 - M15F	10 - M15F	10 - M15F +RPE

Modifications règlementaires 2026/2027

Protège dent : *Règles du jeu : Dispositions spécifiques F.F.R. : Règle 4 – L'équipement des joueurs*

- **Saison 2026-2027** : information, de prévention et d'accompagnement. Aucune sanction. Aucun joueur écarté.

- **À partir de 2027-2028** : le protège-dents deviendra **obligatoire** pour toutes les pratiques comprenant contact ou plaquage. L'accès au terrain sera simplement refusé.
 - Qui est concerné ? Toutes les catégories à contact, dès l'école de rugby. Seuls le baby-rugby, le rugby à 5, le beach rugby et les formes d'initiation sans plaquage resteront exemptés.
 - Comment cela se passera-t-il ? En match, les arbitres vérifieront la présence du protège-dents. À l'entraînement, les éducateurs accompagneront les joueurs.

Gestion des commotions : *Règlements généraux : Annexe XIV – Le règlement médical de la F.F.R. - Annexe 4*

- Gestion des commotions cérébrales dans le secteur amateur : couvre désormais les rencontres EDR

Lunettes : *Règlements généraux : Annexe XIV – Le règlement médical de la F.F.R. - Annexe 1*

- Levée de la contre-indication ophtalmologique à la pratique du rugby (hors jeu sans contact) par le Comité Médical
- Le port de lunettes devra être inscrit sur la licence. Seules les lunettes homologuées World Rugby marque Raleri seront autorisées

Commotion

LA COMMOTION CÉRÉBRALE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUTES ET TOUS !

Lien vers la vidéo « La commotion cérébrale c'est l'affaire de toutes et tous? » : https://www.youtube.com/watch?v=6QgPHWdY7mw

Lien vers la page FFR « Commotions cérébrales » : https://www.ffr.fr/medical/commotions-cerebrales

Formation continue des coordos (2 dates)

- Ateliers: Diffusion de contenus par la FFR à destination des Educateurs des clubs
- Ateliers étendus sur une semaine calendaire. (allègement des Samedis)
- 2 Temps de formations sur l'année à destination des coordonnateurs EDR de chaque club (assurés par les CTC et pilotés par l'ETR)
- Les actions qui fonctionnaient doivent être maintenues.

ANTENNES EDR

Pourquoi mettre en place une antenne :

- Répondre aux enjeux d'accessibilité et de proximité pour des publics éloignés des clubs existants
- Recruter des nouveaux pratiquants et fidéliser les licenciés
- Développer le rugby sur de nouveaux territoires / reconquérir des territoires, développer progressivement une culture rugby dans la zone.
- Donner la possibilité d'évoluer à terme vers la création d'une association autonome si les conditions s'y prêtent (nombre de licenciés, infrastructures, encadrement).

LES ANTENNES

QUELS OUTILS ET MOYENS SONT MIS A DISPOSITION ?

La FFR et ses organes déconcentrés accompagnent les associations dans leur projet de création d'antenne et dans leur implantation sur le territoire.

- La FFR met à disposition des ligues régionales des outils de cartographie afin d'accompagner le club pour identifier les zones à fort potentiel pour implanter des antennes.
- La FFR met à disposition des clubs des outils de communication pour accompagner le développement des antennes.
- La FFR accorde une subvention de 1 500 € à une association venant de créer une nouvelle antenne « Ecole de Rugby ». Cette subvention sera versée à l'association 6 mois après la création, par la ligue régionale, de l'antenne « Ecole de Rugby ».
- Les ligues régionales, les comités départementaux et d'autres financeurs publics ou privés pourront accompagner financièrement et/ou en matériel la création des antennes.

QUELLE EST LA DEMARCHE DE CREATION D'UNE ANTENNE ?

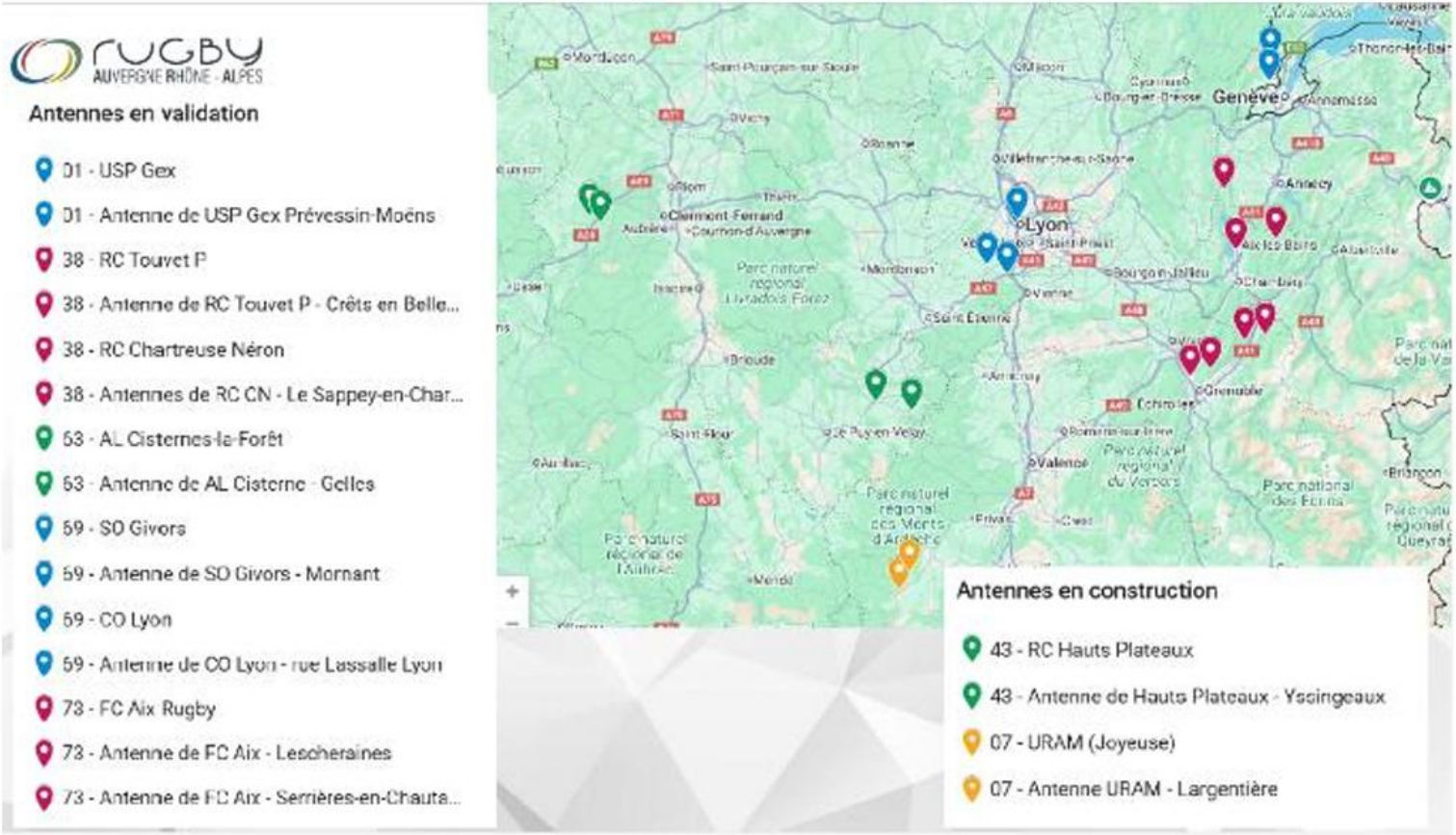
L'association sportive transmet à sa ligue régionale :

- Le formulaire de demande de création d'une antenne dûment complété sur l'application informatique Oval-e ;
- Une attestation de mise à disposition d'une enceinte sportive par son propriétaire ou tout autre document démontrant que la pratique du rugby s'effectuera dans des conditions d'hygiène, de sécurité et de loyauté satisfaisantes ;
- Le projet de développement de l'antenne comportant, a minima, le diagnostic et les objectifs poursuivis ;
- L'avis du comité départemental au sein duquel se situe l'association. Si l'antenne se situe sur le territoire d'un autre comité départemental et, le cas échéant, d'une autre ligue régionale, l'avis circonstancié de chacun des organismes est requis.

L'autorisation de créer une antenne relève de la compétence de la ligue régionale sur le territoire duquel se situe l'association demanderesse.

Validation des Antennes Ecoles de Rugby :

Sous réserve de validation des documents et mise à disposition de terrains qualifiés en catégorie E



DIRECTEURS DE TOURNOIS

Fiche Mission

Directeur de tournoi sur la Ligue AuRA

Contexte

Depuis plusieurs saisons, nous constatons que nos comités départementaux sont globalement en difficulté pour mettre en place des représentants départementaux sur les plateaux EDR.

Dans le cadre de la convention Ligue-CD, **nous demandons aux CD de recruter, et d'animer cette équipe de « directeurs de tournoi »**

Chaque CD devra désigner en lien avec les clubs

- Un directeur de tournoi de M6 à M12
- Un directeur de tournoi M14

Chaque directeur de tournoi occupera cette fonction **quand le plateau se déroulera dans son club.**

Pour finir les CD devront réunir ces « directeurs de tournois » 2 à 3 fois dans la saison.

Comment est-il désigné ?

Toutes les personnes doivent être licenciées à la FFR. De plus il serait **préférable que ces personnes soient des techniciens** (coordonnateur EDR, ou éducateur sur une catégorie…)

Ces personnes sont recrutées par le CD.

Par qui est-il désigné ?

Il est désigné par le CD, toujours en lien avec les clubs.

Quel est son rôle ?

Le « directeur de tournoi » doit **s'assurer que le plateau se déroule dans un climat serein et épanouissant pour les enfants.**

Il s'engage à signaler au CD, tout incident survenu, avant, pendant ou après le plateau.

Quelles sont ses missions ?

-Prendre contact dans la semaine avec l'ensemble des clubs présents sur le plateau

-Garantir un accueil favorable des clubs reçus sur le plateau

-Mettre en place la réunion de début de tournoi (éducateurs, dirigeants, arbtires)

-Rappeler les formes de jeu et les règles du jeu à l'EDR (si le directeur de tournoi n'est pas un technicien, il devra alors être accompagné par un technicien à ce moment-là)

-Discuter avec les clubs qui auraient des comportements déviants (éducateurs, joueurs, parents, arbitres…)

-Signaler au CD tous comportements inappropriés avant, pendant ou après le plateau

-Participer aux réunions de « directeur de tournoi » mises en place par le CD

RASSEMBLEMENTS EDR/M14

Voici le process à suivre dans le cadre de ce dispositif :

- Chaque CD envoie rapidement à ses clubs le formulaire en pièce jointe
- Les clubs concernés par un rassemblement complètent dûment la page 5 à la page 8 du formulaire. Inutile de le scanner ou autre. Il peut être complété directement informatiquement malgré que ce soit un PDF. (gain de temps)
 Attention: un formulaire doit être rempli pour chaque catégorie d'âge en rassemblement.
- Une fois complété et signé par toutes les parties, le club support de chaque rassemblement renvoie à son CD le formulaire
- Une fois réceptionné par le CD, chaque dossier de rassemblement est étudié conjointement par le CD et le CTL du secteur. (il est impératif que chaque CD se rapproche de son CTL respectif avant toute validation)
- Une fois que cette analyse conjointe a été faite et que le formulaire est dument signé par tous, chaque CD centralise toutes ses demandes de rassemblements via un fichier excel que nous vous enverrons.

Comme vous le savez, la FDMD EDR nous oblige à être prêts très vite au sujet de la saisie sur OVAL E de chaque rassemblement M6 à M14. Nous sollicitons donc votre engagement total pour que nous recevions l'ensemble des demandes de rassemblements le plus rapidement possible et au plus tard le 10/09.

FDM DEMATERIALISEE

Constat :
- Les joueurs et joueuses EDR représentent 44 % des effectifs FFR
- Plus de 20 000 rencontres EDR organisées sur la saison
- La gestion administrative des tournois et plateaux est gérée par des bénévoles, avec des outils papiers

UN BESOIN D'OUTILLER, SIMPLIFIER, SÉCURISER ET ADMINISTRER LA PRATIQUE

Objectifs :
- Diminuer les démarches administratives
- **Simplifier** le quotidien des bénévoles, dirigeants
- **Sécuriser** l'accès à la pratique (contrôle des licences, diplômes,...)
- Disposer de données sur les temps de pratique des licenciés, etc

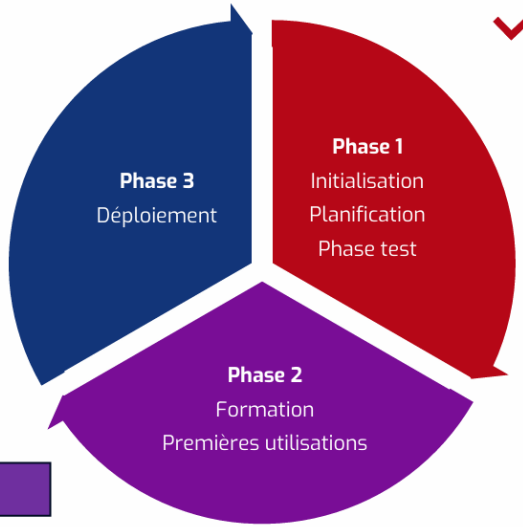
Rugby Mag mai 2026 :



FDM DEMATERIALISEE

Phase 1 : Mars – Décembre 2025

- **Définition du projet :** objectifs, attentes, planification
- **Ateliers métiers :** les attendus, les besoins, la priorisation
- **Livraison du lot 1** : feuille de présence
- **Phase test :** identifier une ligue : former, accompagner, tester, retour d'expérience



Phase 2 : Janvier - Juin 2026

- **Ligues :**
 - Identification et formation par la FFR de référents FDM EDR dans les ligues régionales
- **Comités Départementaux :**
 - Formation par les ligues régionales
- **Clubs** :
 - Formations par la FFR
 - Accompagnement par les ligues, CD
- **Ateliers FFR métiers avec le prestataire** : ajustements, évolution du lot 1 et préparation livraison du lot 2

Phase 3 : septembre 2026

- **Suivi, accompagnement** déploiement
- **Utilisation sur tous les tournois / plateaux EDR**
- **Livraison du lot 2 :** gestion de tournoi
- **Ajustements**
- **Bilan quantitatif et qualitatif** fin de saison

FDM DEMATERIALISEE

Pour la rentrée de septembre 2026, la FDM EDR devra être utilisée sur tous les tournois et plateaux écoles de rugby.

Chaque ligue doit nommer minimum **1 référent FDM EDR par CD** pour assurer un accompagnement local (ces personnes seront à convier aux webinaires des 3 et 10 septembre)
Pour accompagner les ligues, comités départementaux, clubs, la FFR propose de nouvelles formations / webinaires pour se familiariser à l'utilisation de l'outils :

- **Jeudi 27 aout 2026 de 11h30 à 12h30** : réunion visio avec les référents FDM EDR des ligues
- **Jeudi 3 septembre 2026 de 17h30 à 18h30** : une visio de formation à l'attention des ligues et comités départementaux (un email avec le lien sera envoyé).
- **Jeudi 10 septembre 2026 de 12h30 à 13h30** : webinaire à l'attention des clubs (un email sera envoyé à l'ensemble des clubs)

FICHE MISSION
REPRESENTANT DEPARTEMENTAL ECOLE DE RUGBY

Cf article 233 et 422 des Règlements Généraux de la FFR

Le représentant départemental « école de rugby » est le représentant officiel de la F.F.R. lors des tournois et plateaux « école de rugby ».

Le recrutement

La qualité est accordée pour une saison sportive, renouvelable dans les mêmes conditions.
Le représentant départemental devra être affilié à la FFR et disposer de la qualité « RDEDR » (Représentant Départemental Ecole de Rugby).

La désignation

Il est désigné pour chaque plateau ou tournoi par la Ligue régionale ou le Comité départemental.

Il est désigné par la FFR pour certaines phases du Super Challenge de France (Sevens, phase 3, journées de clôture) et du Challenge Fédéral (journées de clôture).

Le rôle

Le représentant départemental « école de rugby » doit notamment s'assurer que la manifestation se déroule conformément à la règlementation en vigueur et signaler dans son rapport, tout incident survenu avant, pendant ou après la rencontre.

Plus particulièrement, il est chargé de :

- S'assurer du respect du cahier des charges et des règlements relatifs à l'organisation d'un tournoi/plateau école de rugby (infrastructures, logistique, administratif, sportif, médical, etc…) ;
- Signaler tout comportement susceptible d'être contraire aux règlements ;
- S'assurer des bonnes conditions d'accueil et de sécurité des joueurs ;
- S'assurer du port de la chasuble #BienJoué par les éducateurs et les organisateurs

Quels sont les outils à sa disposition ?

- Un rapport à compléter pour s'assurer du respect des conditions d'accueil, des infrastructures, de la sécurité, de l'arbitrage…
- En cas d'infraction il rédigera un rapport complémentaire qui devra être signé par ses soins et transmis à sa Ligue régionale ou la FFR selon le cas.
- Ces documents seront à envoyer accompagnés des feuilles de présence à la Ligue Régionale ou la FFR selon le cas.

REPRESENTANTS DEPARTEMENTAUX EDR

Dès la rentrée de septembre 2026, pour obtenir la qualité RD EDR, le licencié (officiel de match) devra participer à [illegible] formation en ligne RD EDR :

- Une formation 100 % en ligne
- Ouverture dès le 15 aout 2026
- Minimum 2h de formation, maximum 4h

Différents modules composent la formation sur les thématiques

- Rôle, posture…
- Accompagnement à la saisie des rapports disciplinaires
- Gestion des conflits
- Identification des formes de violences
- Cas pratiques
- **Test de validation**

(enregistrement de la progression du parcours)

Tous les modules doivent être suivis pour que le test de validation s'ouvre

M12 – Niveau A+

- Réflexions via les groupes de travail

Commission LABELLISATION
Auvergne Rhône Alpes

Saison 2026 / 2027

Membres

- RESPONSABLE Virginie CHOQUET
 Pôle DEVELOPPEMENT Ligue

MEMBRES

- VIRGINIE CHOQUET MO MONTBONNOT CD 38 - 73 - 74
- ROMAIN JAY MO GUILHERAND GRANGES CD 07 - 26
- CLAUDE CROUZET MO CLERMONT FERRAND CD 03 - 63
- JEAN-JACQUES DIDIER MO CHAPONNAY CD 01 – 15 – 42 - 43 – 69
 - Référent Labellisation Ligue AURA

- Conseiller Technique de Ligue
 - Ludovic MOLINIE Référent Ecoles de Rugby
 Commission Technique Nationale EDR

Calendrier FFR

- Visio Information courant novembre 2026 – destinataires : CD
- Janvier 2027 – début des visites clubs par les CD
- 15 avril 2027 – fin des visites clubs par les CD
- **Avant le 30 avril 2027** : dépôt du dossier au comité départemental
- **Avant le 15 mai 2027** : évaluation du dossier par le comité départemental et **Validation du dossier par le comité départemental**.
- **Avant le 31 mai 2027** : validation du dossier par la Ligue, qui est transmis à la FFR,
- **Début juillet 2027** : validation et attribution du label par la FFR

CALENDRIER LIGUE

- ENVOI PAR LE CLUB de SON DOSSIER au CD avant **le 20 AVRIL 2027**

- VALIDATION et ENVOI des DOSSIERS par le CD à la commission LIGUE **avant le 3 MAI 2027**

- VALIDATION des DOSSIERS par la Ligue le 19 MAI 2027 (date à confirmer) et ENVOI à la FFR

DOCUMENTS à ANALYSER et à JOINDRE

- **1ère DEMANDE & RENOUVELLEMENT**
 - GRILLE + ORGANIGRAMME + PROJET SPORTIF

 Participants visite : élu CD + représentants club + CTC si possible

- **VISITE 2 ANS**
 - ORGANIGRAMME + COMPTE RENDU VISITE

 Participants visite : élu CD + représentants club et **présence obligatoire CTC**

- **VISITE ANNUELLE « 3 étoiles »**
 - Organigramme

 Participants visite : CTL + membre commission ligue + représentants club et représentant départemental EDR si disponible



ACTIONS 2027

- **74 DOSSIERS de RENOUVELLEMENT**
- **36 DOSSIERS VISITE 2 ANS**
- **Liste envoyée aux CD début septembre**

<u>Merci de respecter les délais pour le retour de vos dossiers</u>.

RUGBY
AUVERGNE RHÔNE - ALPES

NOUVEAUTES 2027

- **GRILLE**

- Onglet FICHE IDENTITE :
 - **DISTINCTION des EFFECTIFS** CATEGORIES M5 – M6
 - **DIPLÔME du REFERENT CATEGORIE** remplace plus haut diplôme

- Onglet AUTOEVALUATION :
 - RATIO EDUCATEUR / JOUEUR arrêté à la date du 31 MARS 2027
 - AUGMENTATION EFFECTIF MINIMUM par catégorie
 - Point 2.6 RENCONTRES
 - **NOMINATION d'un RDEDR** - REPRESENTANT DEPARTEMENTAL EDR (uniquement 3*) licencié au club
 - **PARTICIPATION JOURNEE RUGBY pour ELLES** pour tous les clubs

RAPPEL

- FAIRE des VISITES dans les DELAIS
- NOUS CONTACTER AU PREALABLE en cas de questions
- ENVOYER vos DOSSIERS dès votre VALIDATION
- GUIDE LABELLISATION disponible en ligne
 - LISTE des DIPLOMES REQUIS pour l'encadrement par catégorie
 - Divers renseignements et une aide pour remplir le dossier

VALIDATION LABELLISATION

- COURANT AOUT après validation par la FFR

Notre commission procèdera :

- ENVOI de COURRIER pour informer votre mairie et votre communauté de communes de la labellisation de votre EDR si premier label ou réévaluation

(pas de courrier si renouvellement à l'identique)

- MISE à JOUR de la FICHE CLUB sous OVAL-E

DOTATIONS



- **KITS de COMMUNICATION (oriflammes, banderoles..)**
 - Envoi aux CD pour distribution aux clubs concernés par un renouvellement de label ou une première labellisation.

 (coût 350 € déduit de la subvention). Livraison septembre ou Octobre

- **SUBVENTION FFR**
 - 1* = 1 000 € (versement sur le compte club/FFR de 650 € en septembre ou Octobre). Pour les réévaluations, versement du delta entre les différents niveaux d'étoiles.
 - 2* = 1 250 €
 - 3* = 1 500 €

 (dotation en matériel pédagogique – commande unique
 selon le nombre d'étoiles & livraison Fin Octobre dans les CD)

M14

- ORGANISATION CHALLENGE FEDERAL M14
- CHALLENGE INTERDEPARTEMENTAL M14

ORGANISATION CHALLENGE FEDERAL

- Objectif pour cette saison :
 - ✓ Limiter les déplacements en général, en particulier pour les niveaux B, C et Jeu à X
 - ✓ Restructurer l'organisation pour le niveau C et le Jeu à X
 - ✓ Continuer de proposer des plateaux au niveau de la Ligue pour les niveaux A+ et A

CE QUI VA CHANGER

DESIGNATION DES TERRAINS

Les terrains proposés par les clubs seront complétés par des terrains désignés par la commission M14 en tenant compte des calendriers M16/M19 Régionaux, M16/M18 Nationaux et plateaux EDR.

DISPARITION DE CERTAINS « VERROUS »

- Deux équipes pourront se rencontrer plusieurs fois au cours de la saison (deux fois maxi en principe)
- Deux équipes d'un même département pourront se rencontrer en phase 2 et 3
- Dans certains cas, il sera possible de faire se rencontrer des équipes de niveaux différents
- Les équipes de niveau C et de jeu à X seront séparées
- Pour le jeu à X, il sera essayé de séparer les équipes de pur jeu à X (équipes structurées et effectif stable) et les équipes 2 de clubs ou rassemblements ainsi que les équipes avec des effectifs faibles.

ORGANISATION CHALLENGE FEDERAL

PHASE 1 (4 dates entre Octobre et Décembre 2026)

- Les deux premières dates (10/10 et 7/11) de la phase 1 seront départementales ou bi-départementales si accord entre deux CD (Gérées par les CD)
- Les deux dernières dates (21/11 et 5/12) pourront se faire au niveau des bassins de vie (proximité géographique). Elles seront gérées par les responsables de MO en coordination avec les CD
- ATTENTION : Les CD communiqueront à la commission Ligue (patrick.bayle@ligueaura-ffr.fr) les oppositions pour chaque journée

Les clubs qui le souhaitent pourront être intégrés aux plateaux SCF de la phase 1 (7 clubs déjà inscrits automatiquement):

Avant le 18 septembre 2026 : Les clubs du Challenge Fédéral qui souhaitent participer à la phase 1 du SCF doivent s'inscrire auprès de la commission M14 Ligue
Avant le 21 septembre 2026 : Les ligues envoient à la FFR la liste des clubs souhaitant participer à la phase 1 du SCF.

ORGANISATION CHALLENGE FEDERAL

PHASE 2 (3 dates entre Janvier et Mars 2027)

- Niveau A+ sur toute la Ligue
- Niveau A et B sur leur MO ou terrains de proximité
- Niveau C et Jeu à X sur le département ou le bassin de vie

PHASE 3 (3 dates entre Mars et Mai 2027)

- Niveau A+ sur toute la Ligue
- Niveau A sur toute la Ligue (en particulier les équipes les plus performantes)
- Niveau B sur leur MO + quelques plateaux Ligue
- Niveau C et Jeu à X sur le département ou le bassin de vie (sauf pour les équipes de jeu à X les plus performantes afin de déterminer celles qui seront envoyées en Journée de Clôture Nationale)

JOURNEES DE CLOTURE (12 JUIN 2027) NON FACULTATIVES

CHALLENGE INTERDEPARTEMENTAL M14

REORGANISATION DES SECTEURS

✓Confrontés l'an passé à une égalité à trois sur un plateau, un débat s'est engagé sur l'équilibre sportif des trois secteurs (1er tour). Il apparaît en effet que le secteur Nord comprend trois sélections régulièrement assez performantes (CD01, CD26 et CD69). Il fallait donc envisager de revoir la répartition des sélections pour le 1er tour.

✓Pour 2027, la répartition sera donc la suivante :

- Secteur Ouest : CD03, CD15, CD42/43, CD63 (inchangé)
- Secteur Sud : CD07, CD26, CD38 (1 et 2)
- Secteur Nord : CD01, CD69, CD73, CD74

CHALLENGE INTERDEPARTEMENTAL M14

LES DATES PREVUES AU CALENDRIER SONT :

Le 20 février 2027 (1er tour)
Le 17 avril 2027 (2ème tour).

QUELQUES ADAPTATIONS

✓1er tour sur la zone Ouest (CD03/CD63/CD15/CD43/CD42) sera jumelé comme à l'habitude avec le tournoi de Brioude. (Date ?)

✓1er Tour zone sud: 20 Février 2027 pour le CD07, CD26, CD38-1, CD38-2

✓1er tour pour la zone Nord (CD01, CD69, CD73, CD74) sera discuté avec les CD concernés (chassé croisé des vacances scolaires).

RUGBY
AUVERGNE RHÔNE - ALPES

QUESTIONS



